

## FIDANZA &amp; CLERC

AVOCATS · RECHTSANWÄLTE

MEMBRES DE L'OAF ET DE LA FSA / MITGLIEDER DES FAV UND DES SAV

TEL 026 347 30 90  
FAX 026 347 30 95

CP 47, BD DE PÉROLLES 22  
1705 FRIBOURG

Monsieur  
Joseph Ferrayé  
Case postale 41  
1231 Conches / GE

Fribourg, le 4 mars 2004

**Affaire pénale – 2105**

Monsieur,

Je reviens à l'affaire citée en marge et notamment à vos derniers courriers ainsi qu'à notre dernière conférence.

Par la présente et **ayant consulté mes notes, je** puis vous confirmer que lors de l'audience qui s'est déroulée le 26 août 2002, Madame le Juge d'instruction Christine Junod, à Genève, en charge de l'enquête pénale, avait déclaré avoir reçu des documents bancaires de la part de Monsieur Levavasseur en audience en 1999 concernant un montant de \$ 24'000'000'000 provenant des systèmes développés par vous-même.

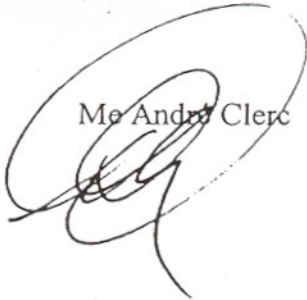
Cependant, avant de quitter l'audience, Madame Junod avait également précisé : « *Je ne vous ai rien dit* ».

Par ailleurs et selon votre demande, je me permets de vous faire parvenir, encore une fois, une copie de mon courrier du 17 septembre 2002 à Madame Christine Junod.

Dès que j'aurai reçu copie de votre courrier du 20 janvier 2004, je ne manquerai, par ailleurs, pas d'examiner l'opportunité d'une intervention nouvelle auprès de Madame Christine Junod.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Me André Clerc



# FIDANZA & CLERC

AVOCATS · RECHTSANWÄLTE

MEMBRES DE L'OAF ET DE LA FSA / MITGLIEDER DES FAV UND DES SAV

TEL 026 347 30 90  
FAX 026 347 30 95

CP 47, BD DE PÉROLLES 22  
1705 FRIBOURG

## A qui de droit

### Affaire pénale P/1094/1996 à Genève

Le soussigné Maître André Clerc, avocat à Fribourg, mandataire de Monsieur Joseph Ferrayé, plaignant dans l'affaire pénale instruite par les autorités d'instruction du canton de Genève, peut confirmer, par la présente et sur requête de son mandant, ce qui suit :

Il peut confirmer que lors de l'audience qui s'est déroulée le 26 août 2002 à Genève, Madame le Juge d'instruction Christine Junod, alors en charge de l'enquête pénale, a déclaré avoir reçu des documents bancaires de la part de Monsieur Levavasseur Daniel en audience en 1999, des documents bancaires concernant un montant de \$ 24'000'000'000 provenant des systèmes développés par Monsieur Joseph Ferrayé.

Toutefois et concernant ces mêmes documents bancaires, Madame Christine Junod a précisé avant la fin de l'audience : « *Je ne vous ai rien dit* ». Avec mon mandant, je déduis de cette déclaration que ces documents sont authentiques.

La présente confirmation est établie sur demande de Monsieur Joseph Ferrayé qui est persuadé que Madame le Juge d'instruction dispose ainsi des pièces nécessaires pour pouvoir mettre un terme favorable à cette enquête.

Ainsi fait à Fribourg, le 6 août 2004.

Me André Clerc, avocat

